

DÉPÊCHE - Mercredi 26 mars 2025 - 18:55

# Infirmiers en pratique avancée: Yannick Neuder annonce "des avancées très prochaines" sur la primo-prescription

**Mots-clés :** #établissements de santé #ministères #soins de ville #ministère-santé #hôpital #Espic #clinique #libéraux #ressources humaines #formation #paramédicaux #santé au travail #congrès

(Par Maryannick LE BRIS, au Salon infirmier, avec Sabine NEULAT-ISARD et Julie RICHARD)

PARIS, 26 mars 2025 (APMnews) - "Des avancées très prochaines" vont avoir lieu sur la primo-prescription des infirmiers en pratique avancée (IPA), dont la mise en œuvre nécessite encore un arrêté, attendu depuis plusieurs mois, a promis Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins, mercredi au Salon infirmier, annonçant une journée sur les travaux en cours sur ce sujet.



Yannick Neuder a salué l'engagement des quelque "640.000 professionnels" infirmiers, dont "à peu près 120.000 en libéral", confrontés "à de grands défis", parmi lesquels celui de la dépendance, et "indispensables" pour "le virage ambulatoire et le virage domiciliaire".

Le ministre a abordé la refonte du métier, objet de la proposition de loi adoptée en première lecture le 11 mars à l'Assemblée nationale, dont l'examen se poursuivra le 5 mai au Sénat (cf [dépêche du 11/03/2025 à 19:28](#)).

La refonte du "métier socle" était "extrêmement attendue", avec "une première définition formelle" de la profession infirmière, "une approche par grandes missions" et la prise en compte de la "richesse de l'expertise" des infirmiers dans "le parcours de soins, la prévention et la formation", ainsi que pour "la recherche et l'innovation", a développé le ministre.

Il a également relevé la concrétisation des "notions de consultation et de prescription" infirmières, ainsi que la volonté de donner "de nouvelles perspectives sur la pratique avancée tout en respectant la notion d'infirmier spécialisé".

Il est "hors de question pour moi d'opposer infirmier en pratique avancée et infirmier spécialisé", a-t-il garanti.

Il s'agit de "réaffirmer l'excellence de vos pratiques". Pour tous les infirmiers spécialisés, "infirmiers anesthésistes, de bloc opératoire, puériculteurs, dont l'expertise spécifique est indispensable pour notamment assurer la sécurité des blocs opératoire, la prise en charge des enfants", il est "important d'envisager la reconnaissance d'une forme de pratique avancée qui leur soit spécifique", a insisté Yannick Neuder.

Le Conseil national professionnel d'anesthésie-réanimation-médecine périopératoire (CNP ARMPO) a déclaré

s'opposer à l'entrée des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (Iade) dans la pratique avancée, telle que prévue dans la proposition de loi, note-t-on (cf [dépêche du 25/03/2025 à 12:12](#)).

Le ministre a par ailleurs rappelé qu'il avait signé en janvier le décret mettant en œuvre l'accès direct aux IPA.

"Il y aura de nouveaux ajustements", a-t-il déclaré, mentionnant "de nouvelles avancées très prochaines" sur la primo-prescription. "Nous organisons au ministère une journée le [jeudi] 3 avril pour discuter sereinement [...] sur les travaux engagés" sur le sujet.

Pour rappel, après la publication du décret encadrant l'accès direct et la primo-prescription des IPA, reste encore à paraître un arrêté listant les produits de santé et les prestations soumis ou non à prescription médicale concernés par la primo-prescription (cf [dépêche du 21/01/2025 à 10:41](#)).

En novembre 2024, l'Union nationale des infirmiers en pratique avancée (Unipa) avait manifesté son inquiétude concernant des projets de modifications à l'arrêté sur la primo-prescription avancées par le cabinet de la ministre de la santé de l'époque, Geneviève Darrieussecq.

Il a été envisagé "une consultation médicale obligatoire après une primo-prescription d'IPA" en cas d'"absence de diagnostic médical préalable", a expliqué mardi à APMnews Emmanuel Hardy, président de l'Unipa, précisant que ce texte ne prévoyait "aucun délai entre les deux consultations".

Les syndicats n'ont pas eu de nouvelles du texte depuis l'arrivée de Yannick Neuder au ministère et l'objectif de cette journée pourrait être de "discuter du contenu de l'arrêté", a-t-il projeté.

## Un panel de mesures "avant l'été"

Lors de son intervention au Salon infirmier, Yannick Neuder a précisé vouloir "concrétiser toutes ces actions" concernant les infirmiers "très rapidement, si possible avant l'été". "J'espère, une fois la loi votée au Sénat, pouvoir ouvrir les négociations conventionnelles en septembre-octobre", a-t-il redit.

Il a ajouté prévoir la parution, "avant l'été", du décret permettant l'accès direct aux infirmiers pour la prise en charge des plaies.

Les certificats de décès "poursuivent leur expérimentation au 25 avril et pourront ensuite rentrer dans le droit commun", a-t-il rappelé (cf [dépêche du 25/04/2024 à 10:49](#)).

Sur la réingénierie de la formation initiale des infirmiers, le ministre a souligné que lors du comité de suivi de février ont été arrêtées "les grandes mesures" (cf [dépêche du 26/02/2025 à 17:48](#)). Il a confirmé que le cursus durerait toujours trois ans, "avec de nouveaux savoirs académiques et universitaires, et des stages, notamment en pédiatrie et en psychiatrie".

La formation "laissera une plus grande marge d'agilité aux Ifsi [instituts de formation en soins infirmiers] pour adapter leur cursus en fonction des besoins, des opportunités locales, dans une logique de territorialisation".

Yannick Neuder a souligné qu'il avait fait en sorte de "sécuriser l'enveloppe de 215 millions d'euros supplémentaires pour les régions", compétentes pour les formations sanitaires et sociales. "Depuis 2020, 5.800 infirmiers supplémentaires ont été formés."

"Je consolide cette dynamique pour former davantage de soignants et aller le plus loin possible", a-t-il affirmé.

Le ministre a également abordé "le bien-être" des soignants, un sujet lié notamment à l'attractivité. Il a précisé avoir relancé les travaux "pour pouvoir suivre les engagements" qui ont fait suite au mouvement MeToo à l'hôpital, s'agissant des violences sexistes et sexuelles (cf [dépêche du 20/01/2025 à 06:00](#)).

Il a témoigné son soutien aux deux soignantes agressées en Guyane ce week-end (cf [dépêche du 26/03/2025 à 11:46](#)).

Yannick Neuder a aussi rappelé qu'il était favorable à la proposition de loi "Pradal" (cf [dépêche du 24/03/2025 à 11:59](#)), devant être examinée début mai au Sénat, visant "à renforcer les outils législatifs, pour mettre des peines plus importantes vis-à-vis des agresseurs de soignants" ou encore à "rendre anonyme le dépôt de

plainte".

mlb-jr-san/nc/APMnews

[MLB0STQH1S]

POLSAN - ETABLISSEMENTS    CONGRÈS    ENVOYÉ SPÉCIAL

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2025 APM International - [www.apmnews.com/depeche/115405/421720/Infirmiers en pratique avancée: Yannick Neuder annonce "des avancées très prochaines" sur la primo-prescription&usid=115405](http://www.apmnews.com/depeche/115405/421720/Infirmiers%20en%20pratique%20avanc%C3%A9e%3A%20Yannick%20Neuder%20annonce%20%22des%20avanc%C3%A9es%20tr%C3%A8s%20prochaines%22%20sur%20la%20primo-prescription&usid=115405)

Copyright Apmnews.com